

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT n° 2018/15**

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) de KNOERINGUE.

Le Maire de la Commune de KNOERINGUE,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-6, L 151-1, L 153-19 et R 153-8 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2015 ayant prescrit la révision du POS en PLU et fixé les modalités de concertation ;
- VU** le débat en conseil municipal en date du 30 novembre 2015 concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** l'ordonnance n° E18000172/67 en date du 28 septembre 2018 de la présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Gérard WECK en qualité de commissaire enquêteur ;

Arrête :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision de POS en PLU de KNOERINGUE qui se déroulera **du 05/11/2018 à 09h00 au 04/12/2018 à 17h00**, soit durant 30 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est à la mairie de KNOERINGUE, 14 rue de Bâle – 68220 KNOERINGUE. Les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- le lundi de 18h00 à 20h00
- le jeudi de 18h00 à 20h00

Article 2 : M. Gérard WECK, retraité, demeurant au 23 rue de Vieux-Thann – 68800 LEIMBACH a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3 : Le dossier soumis à enquête publique sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

- en version papier à la mairie de KNOERINGUE aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- en version dématérialisé sur un poste informatique à la mairie de KNOERINGUE aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- en version dématérialisé sur le site internet suivant : www.enquetepublique.eu

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de KNOERINGUE :

- Le lundi 05 novembre 2018 de 09h00 à 11h00
- Le mardi 13 novembre 2018 de 14h00 à 16h00
- Le jeudi 22 novembre 2018 de 15h00 à 17h00
- Le jeudi 29 novembre 2018 de 15h30 à 17h30
- Le mardi 04 décembre 2018 de 15h00 à 17h00

- Article 5** – Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :
- soit en les consignant sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de KNOERINGUE aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - soit en les adressant par voie postale à la mairie de KNOERINGUE à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ;
 - soit en les adressant par courrier électronique à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : commune.knoeringue@wanadoo.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique PLU : observations à l'attention du commissaire enquêteur ») ;
- Article 6** – Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment les documents suivants :
- le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté
 - l'évaluation environnementale
 - le bilan de la concertation
 - les avis des personnes publiques associées et des services consultés
 - la mention des textes qui régissent l'enquête publique.
- Article 7** – A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de KNOERINGUE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de KNOERINGUE et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture au public respectifs.
- Article 8** – L'autorité responsable du projet d'élaboration du PLU est la commune de KNOERINGUE, représentée par son Maire, André UEBERSCHLAG, 14 rue de Bâle – 68220 KNOERINGUE - numéro de téléphone mairie : 03.89.68.60.02, adresse mail mairie : commune.knoeringue@wanadoo.fr , auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.
- Article 9** – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera également affiché aux lieux habituels d'information de la population sur la commune de KNOERINGUE
- Article 10** – Au terme de l'enquête publique, le projet de révision de POS en PLU de KNOERINGUE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.
- Article 11** – Copie du présent arrêté sera notifié à :
- Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le président du Tribunal administratif de Strasbourg,
 - Monsieur le Commissaire enquêteur ;



Fait à KNOERINGUE, le 11 octobre 2018

Le Maire :

André UEBERSCHLAG